

Direction générale des Services du Département
Direction des Routes, Transports et Bâtiments
UTCG de Saint Chély-Aumont

Arrêté n° 093098
Institution d'un sens prioritaire sur la
RD 53 au Pont du Pouget au PR 7+350

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 3^{ème} partie, "intersections et régimes de priorité", approuvée par l'arrêté interministériel du 6 juin 1977,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général n°09-2836 du 1^{er} octobre 2009 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Routes, Transports et Bâtiments,

Considérant que l'étroitesse de la chaussée sur le **Pont du Pouget situé sur la RD 53**, rend difficile et dangereux le croisement de deux véhicules,

Sur proposition de Monsieur le Chef du Service Sécurité et Information des Usagers,

ARRETE

Article 1

Les véhicules circulant sur la RD 53 dans le sens Fournels → La Fage Montivernoux devront laisser la priorité aux véhicules venant en sens inverse au PR 7+350,

Article 2

Les panneaux C18 et B15 seront mis en place par les services de l'Unité Technique du Conseil Général de Saint Chély-Aumont,

Article 3

Les dispositions prévues au présent arrêté seront applicables après publication du présent arrêté et mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Article 4

- Monsieur le directeur des routes, transports et bâtiments,
 - Monsieur le lieutenant colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Lozère,
 - Monsieur le Maire de la commune de La Fage Montivernoux,
 - Monsieur le chef de l'UTCG de Saint Chély-Aumont,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Mende, le 03 NOV. 2009

POUR AMPLIATION
ET ACTE EXÉCUTOIRE
Mende, le 03 NOV. 2009
Pour le Président du Conseil général

L'Adjoint

Pierre CHAPTAL

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur des Routes, Transports et
Bâtiments.

Patrice BOUZILLARD